



ADREER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

5 Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)

## L'eau potable

Il y a 13 ans dans sa 16<sup>ème</sup> Tribune, l'ADREER abordait déjà ce thème. Sujet inépuisable ? Sans doute mais objet épuisable... !

La loi NOTRE (2015) a rendu obligatoire le transfert de la compétence eau potable (et assainissement) aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2026<sup>1</sup>. C'est ainsi que depuis 2024, la Communauté des communes du Golfe de Saint-Tropez gère la production et la distribution de cette ressource. C'est par un contrat de **concession de service public** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la compétence est gérée pour les 11 communes anciennement regroupées dans un syndicat plus un contrat séparé pour Sainte Maxime. Le regroupement des deux contrats en un seul est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'année 2024 a été celle de la décision de recourir à la concession de service public plutôt qu'à la régie directe. L'année 2025 est celle de l'appel d'offres et des négociations qui l'accompagnent.

Dans ce contexte, il n'est donc pas inutile de revenir sur quelques caractéristiques de la production et de la distribution de l'eau avant d'examiner les raisons qui ont poussé les élus à choisir un mode de gestion.

### 1. Production et distribution

La population de la Communauté des communes du Golfe de St Tropez s'élève à 57 490 habitants représentant 63 869 abonnés et 63 852 compteurs. La production de l'eau qui leur est destinée est assurée par cinq "usines" disposant de capacités de production différentes pour un total de 114 000m<sup>3</sup> par jour dont la moitié provient de celle de la Verne avec 60 000 m<sup>3</sup>/jour<sup>2</sup>.

La production est complétée lorsque le besoin s'en fait sentir à partir d'une eau brute du Verdon acheminée par la Société du Canal de Provence avec laquelle existe un contrat d'approvisionnement.

Le réseau de distribution comporte 1 193 km de canalisations, 28 postes de reprise, et 67 réservoirs.

Pour les 11 communes (sauf Sainte Maxime) les éléments suivants retiennent l'attention au titre de 2023 :

Volume d'eau potable produite/an	12,6 M m <sup>3</sup>	-6,22%
Volume d'eau potable achetée/an	1,2 Mm <sup>3</sup>	
Volume d'eau produite et achetée/an	13,8 Mm <sup>3</sup>	
Pertes sur le réseau/an	2,2 Mm <sup>3</sup>	4,76%
volume vendu aux abonnés /an	11,6 Mm <sup>3</sup>	-2,24%

Pour les 11 communes 15.9% de l'eau potable qui circule dans les réseaux est **perdue** en raison des fuites dues à leur vétusté ; en 2022 la perte s'élevait à 15.2%.

<sup>1</sup> Une proposition en cours de discussion à l'assemblée n'imposerait plus l'obligation

<sup>2</sup> Basse Suane : 18 000 m<sup>3</sup>/jour, La Môle : 16 000 m<sup>3</sup>/jour, La Giscle :12 000 m<sup>3</sup>/jour, Vanadal : 8 000 m<sup>3</sup>/jour



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

5 Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)

### Qualité de l'eau

Pendant la période estivale (du 15 mai au 15 septembre), l'eau potable est produite principalement à partir de l'eau brute prélevée dans le barrage de la Verne sur la commune de la Môle. Cette eau brute très peu minéralisée subit un traitement de reminéralisation. L'eau potable distribuée pendant cette période est douce (dureté entre 10 et 12 °F). L'eau potable en provenance du Verdon pendant cette période est moyennement dure (entre 17 et 20 °F).

Les taux de conformité se présentent ainsi :

- conformité microbiologique et physico-chimique pour Sainte Maxime : 100%
- conformité microbiologique pour les 11 communes : 100 %
- conformité physico-chimique pour Sainte Maxime : 97.3%

### Qu'en est-il des PFAS<sup>3</sup> dont on parle de plus en plus... ?

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, (PFAS) sont une large famille de plusieurs milliers de composés chimiques. Elles présentent de nombreuses propriétés (antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs) qui ont encouragé leur fabrication puis leur utilisation dans de multiples secteurs industriels. Elles sont des molécules très persistantes, largement répandues dans l'environnement, bioaccumulables et qui peuvent présenter des effets néfastes sur la santé (notamment perturbation endocrinienne, cancérogénicité, etc.). Elles sont aussi appelées "polluants éternels".

La présence de PFAS dans des captages d'eau utilisés pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) peut notamment résulter de : rejets de station d'épuration ; rejets industriels de type électronique, semi-conducteur, toners/encres, mousses anti-feux, cosmétiques, imperméabilisants des textiles-cuir-tapis et emballages alimentaires, bains de placage électrolytique, nettoyeurs de surface métallique, de sols, vernis, cire, etc contaminations par des mousses anti-feux (à proximité d'aéroports, de dépôts hydrocarbures, de sites d'exercices incendies, etc.).

### Ces substances ne font pas – pas encore ? l'objet de contrôles dans le cadre des contrats en cours.

Dernière minute : la régie municipale chargée de l'eau à Paris vient de déposer plainte contre X pour pollution de son réseau d'eau potable aux polluants éternels (ou PFAS). Il s'agit pour elle d'établir l'origine de cette contamination et de faire appliquer le principe "pollueur-payeur".

## 2. Mode de gestion - Faire ou faire faire ?

Avec l'eau potable, service public s'il en est, les collectivités ont l'obligation d'en assurer le service aux habitants et d'en garantir la pérennité. Elles peuvent :

- soit assumer cette responsabilité en direct, en **régie**,
- soit en déléguer la charge dans le cadre d'une **délégation** de ce service public.

<sup>3</sup> <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/les-pfas-et-l-eau-destinee-a-la-consommation-humaine>



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

5 Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)

C'est en 2018 que la production et la distribution de l'eau sont passées sous la responsabilité de l'**intercommunalité** en lieu et place d'un syndicat des eaux<sup>4</sup> existant entre plusieurs communes, sauf pour Ste Maxime qui rejoindra le "club" en 2025.

Pour assurer la continuité du service public la loi<sup>5</sup> impose aux collectivités de s'y prendre bien à l'avance pour décider de faire ou de ne pas faire, c'est ainsi que les maires du Golfe, réunis en conseil communautaire se sont d'ores et déjà mis d'accord dès février 2024 pour **continuer à recourir à la délégation de service et non à une régie directe. Pourquoi ?**

### 3. Rappel de la situation actuelle

Deux contrats de délégation de service public sont en cours :

- un contrat sur le périmètre des 11 communes de l'ancien syndicat, conclu avec la Veolia jusqu'au 31/12/2025,
- un contrat de Sainte-Maxime, également avec Veolia, et aussi jusqu'au 31/12/2025.

#### Répartition des responsabilités

Les responsabilités entre les collectivités et Veolia sont réparties dans le cadre du **contrat de délégation**. Les collectivités mettent à disposition du délégataire les installations dont elles sont **propriétaires** et assurent la construction et le renouvellement des ouvrages et le contrôle du service (cf travaux au Rayol en février 2025).

Le Délégataire, Veolia, est chargé de produire, de distribuer l'eau potable aux abonnés, d'entretenir, de faire fonctionner et de surveiller ces installations, de renouveler les matériels tournants, les accessoires hydrauliques, les équipements électromécaniques, les compteurs, les canalisations et les branchements, et enfin de gérer la relation avec les clients abonnés.

Veolia achète l'eau "brute", avant traitement. Pour Sainte Maxime, c'est la commune qui achète l'eau "brute" au canal de Provence.

#### Partage du prix de l'eau

Veolia perçoit auprès des abonnés une redevance<sup>6</sup> qui comporte deux tranches de facturation, une première de 120m<sup>3</sup> censée correspondre à la consommation moyenne annuelle d'un foyer moyen, et une 2<sup>ème</sup> tranche au-delà de 120m<sup>3</sup><sup>7</sup>. En outre, le délégataire perçoit une part de la redevance qu'il reverse à la Communauté de Communes. Au 01/01/25 la tarification est en baisse :

<sup>4</sup> SIDECEM (Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez), auquel a été récemment intégré La Garde Freinet en 2022.

<sup>5</sup> Article L1411-4 du code général des collectivités

<sup>6</sup> En termes administratifs : une surtaxe

<sup>7</sup> **Attention ! Les deux factures semestrielles ne font apparaître que 60m<sup>3</sup> au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche**



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

5 Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)

Redevances	par m3 par an	
	premiers 120m3	au delà de 120m3
abonnement (pour une canalisation de 15 mm ) payé à Veolia	12.996€	12.996€
consommation payée à Veolia	0,331 €	1,569 €
consommation payée à Veolia reversé à l' intercommunalité	0,227 €	0,845 €
Total consommation HT	0,559 €	2,414 €
Total consommation TTC	0,589 €	2,547 €
non compris les reversements agence de l'eau TTC	0,475 €	0,475 €
total consommation TTC	1,064 €	3,021 €

En effet les prix 2024 étaient

Redevances	par m3 par an	
	premiers 120m3	au delà de 120m3
abonnement (pour une canalisation de 15 mm ) payé à Veolia	14.0211€	14.0211€
consommation payée à Veolia	0,3575 €	1,6929 €
consommation payée à Veolia reversé à l' intercommunalité	0,2271 €	0,8448 €

### Un nouveau contrat en cours de négociation

Pour garantir la continuité et la qualité du service aux abonnés ce qui est la première priorité, le conseil communautaire a défini des **priorités à imposer au délégataire** dans le cadre de l'appel d'offres en cours de mise au point. Plusieurs exigences fondamentales ont été définies : qualité au regard du code de la santé publique et relation avec les abonnés consommateurs. Ceci signifie excellence du gestionnaire du service : maîtrise de l'exploitation des infrastructures, réactivité en cas d'urgence, vigilance permanente, et dans sa relation à l'utilisateur : qualité de l'information, de l'écoute et de l'accueil.

Le cahier des charges établis par la Comcom comporte aussi pour les prochaines années des **points d'amélioration** :

- la performance hydraulique (lutte contre les fuites)
- la généralisation de la télérelève (La Garde Freinet et Sainte Maxime ne sont pas encore équipées)
- le bon niveau d'entretien des équipements et relations avec les abonnés.

Pour le réseau de distribution le renouvellement du réseau et des branchements, prévoit de doubler le **taux de renouvellement des réseaux** en le faisant passer annuellement de 0,6 % de la longueur totale du réseau an à 1,2 %. Un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale, ce qui implique un investissement annuel de 2,6 M€. Ceci en plus des contrôles récurrents et l'exigence d'un relevé manuel des index à mi contrat afin de vérifier la pertinence des relevés à distance.



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

5 Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)

#### 4. Comparaison des modes de gestion

Rappel : deux possibilités s'affrontent, la gestion directe en **régie** "avec moyens propres" ou la **gestion déléguée**. Le choix entre ces deux voies résulte de considérations d'ordre juridique, technique, financier, politique et même historique.

L'examen de la solution **délégation de service public**, doit prendre en compte l'analyse des charges supportées par le délégataire : ses frais de structure, les tarifs qu'il peut négocier sur de gros volumes, les frais de contrôle, et son niveau de marge.

Dans la formule **en régie**, une évaluation des coûts doit tenir compte d'une adaptation des charges dans les propres compte de la collectivité, en l'occurrence les investissements initiaux et leur amortissement (acquisitions de matériels spécifiques, superviseur, systèmes d'information, stock de pièces détachées), et autres charges préalables (mise en place de contrats cadre avec les fournisseurs dont bénéficie le délégataire, surcoûts de fournitures et de sous-traitance, adaptation des charges financières (fonds de roulement, impôts, imprévus, ...), impact de la diminution des frais indirects (pas de frais de siège mais besoin d'un management dédié et de moyens de soutien : suivi administratif, comptable, juridique, fiscal, gestion des ressources humaines, gestion de crise). Toutes ces considérations ont guidé le choix des élus.

#### 5. Le choix effectué

Suivant les hypothèses retenues, et dans des conditions normales de concurrence, l'évaluation technique et économique conclut à des "**coûts légèrement plus élevés pour une gestion en régie**".

Un aspect peut nuancer ce résultat, une concurrence intense dans le cadre d'une procédure de concession de service public pourrait conduire à la conclusion d'un contrat d'une économie insuffisante. Toutefois, le critère décisif dans le choix qui a été fait est celui du risque d'exploitation.

Avec la délégation

- l'intégralité des risques (juridiques, financiers, techniques et sanitaires) liés à l'exploitation, est transférée au délégataire,
- le délégataire jouit d'une capacité de mutualisation de moyens que n'a pas la collectivité,
- enfin la structuration d'une régie nécessiterait un effort disproportionné de la part des élus et des services.

Le choix de la Comcom est donc de maintenir la solution délégation de service public avec comme modalité de mise en œuvre la "concession" et non la procédure de "marchés publics" qui n'autorise pas de **négociation** avec les candidats pendant la phase d'examen.

#### Remarque ADRER

Un point clef méritera vigilance de la part des décideurs : le choix du mode **d'indexation** des éléments financiers du contrat qui, même appliquée à une base âprement négociée peut induire des augmentations incontrôlées à l'instar des contrats de concession d'autoroute.

\*\*\*



**ADRER**

**Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel**

5 Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)